

Le 8 décembre 2017

[Traduction]

Impôt foncier

M. Higgs : À la page 12 de l'examen spécial de la vérificatrice générale, nous lisons : « Les échanges entre le chef de cabinet du premier ministre et l'ancien PDG de SNB ont mené au "régime accéléré". » Voilà le point de départ déterminé par la vérificatrice générale dans son rapport.

Il est peu sincère de prétendre que la vérificatrice générale a constaté que le premier ministre n'avait pas ordonné la mise en place du régime accéléré. La vérificatrice générale n'a pas été en mesure de prouver que le premier ministre avait ordonné l'adoption du régime accéléré. Il y a une différence énorme entre être complètement innocent et ne pas se faire prendre. Essentiellement, la vérificatrice générale n'a pas pris le premier ministre la main dans le sac, mais toute l'affaire éclabousse ce dernier.

Nous voulons savoir et nous voulons que les gens de la province sachent qu'ils peuvent croire le premier ministre, mais quelqu'un n'est pas franc avec le public. Est-ce le premier ministre ou son chef de cabinet? Merci beaucoup.

L'hon. M. Rousselle : Les citations qui sont utilisées — et je cite la vérificatrice générale — sont des conversations « fictives ». Je la cite encore : « ces [...] communications ne sont pas des citations textuelles et ont laissé entendre de façon incorrecte que le premier ministre avait demandé le "régime accéléré". »

La semaine dernière, devant le comité, la vérificatrice générale a répondu à la question suivante, posée par le député de Gagetown-Petitcodiac : Êtes-vous certaine que le chef de cabinet du premier ministre n'a pas ordonné la mise en place du régime accéléré? La vérificatrice générale a répondu : Selon les preuves [...], ce n'est pas ce qui est arrivé. La vérificatrice générale ne peut être plus claire.

[Original]

Je vais profiter du temps qu'il me reste pour dire que nous sommes un gouvernement qui va enfin régler la situation. Nous ne sommes pas le gouvernement dont le ministre des Finances a dit, après 35 000 erreurs, que le système était juste et équitable. Nous allons travailler afin d'avoir un vrai système juste et équitable.

[Traduction]

M. Higgs : À la page 41, il est écrit :



Après l'examen des éléments probants recueillis,

Il s'agit, encore une fois, d'un extrait du rapport de la vérificatrice générale.

Le VGNB n'a pu déterminer si le premier ministre avait demandé le « régime accéléré », même s'il était clair que la démonstration et le suivi effectué par le cabinet du premier ministre ont contribué au sentiment d'urgence perçu de SNB pour la mise en oeuvre de la photographie aérienne.

Encore une fois, nous recevons les déclarations du Cabinet du premier ministre. Nous ne précisons pas s'il est question de la version du premier ministre ou de celle du chef de cabinet parce qu'ils ont des histoires contradictoires. C'est pourquoi nous ne pouvons indiquer avec certitude s'il s'agit de l'un ou de l'autre. Voilà pourquoi la vérificatrice générale a également été incapable de le faire. Cependant, en raison des déclarations contradictoires, nous aimerions savoir qui rapporte les faits. Étant donné que les déclarations diffèrent, quelle version est claire? Le premier ministre a découvert la situation en mars 2017. Le chef de cabinet du premier ministre dit qu'il en a informé le premier ministre en mai 2016, l'année précédente. Qu'est-ce qui est réel? Les versions ne peuvent pas toutes deux être exactes. Merci beaucoup.

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Donc, le chef de l'opposition veut savoir quelle version est réelle. Si je comprends bien, c'est la grande question qui est posée aujourd'hui.

La vérificatrice générale a dit que, à aucun moment, le premier ministre n'a été informé, le 6 mai 2016, de cette question de la procédure accélérée. Elle a dit que cela ne faisait pas partie de la présentation faite au premier ministre ; les employés de Services Nouveau-Brunswick ont confirmé cela. Donc, effectivement, la vérificatrice générale a dit que, réellement, la présentation faite au premier ministre ne portait pas sur la procédure accélérée.

Le chef de l'opposition dit le contraire, donc je vais lui poser la même question qu'il nous pose : Qu'est-ce qui est réel?

M. Higgs : Le procureur général a passé huit jours à mettre en doute sa propre crédibilité durant la période des questions. Le premier ministre ou un autre membre du Cabinet n'ont-ils pas informé le procureur général de la présentation du 6 mai 2016? L'ont-ils laissé se lever à la Chambre chaque jour pour réciter l'interprétation partisane du gouvernement sans connaître les faits? Le premier ministre va-t-il répondre à cette question? Pendant qu'il est debout, dira-t-il aux gens du Nouveau-Brunswick qu'ils doivent croire entre lui et son chef de cabinet?

L'hon. M. Rousselle : Je veux rassurer le chef de l'opposition : À titre de ministre responsable de Services Nouveau-Brunswick et de procureur général, je n'ai aucun problème avec ma crédibilité.



C'est pour cette raison que je vais continuer à dire que, depuis 2011, le système d'évaluation foncière de la province a connu de nombreuses erreurs. Nous parlons ici de milliers et de milliers d'erreurs. Lorsque l'opposition formait le gouvernement, de 2010 à 2014, elle a accepté sans broncher 35 000 erreurs. À ce moment-là, selon ce que disait le chef de l'opposition, qui était ministre des Finances à l'époque, le système était juste et équitable.

Présentement, je m'en fais beaucoup plus pour le chef de l'opposition que pour moi-même, à titre de procureur général. Je m'en fais pour lui, parce que, même si nous avons bel et bien connu des problèmes à Services Nouveau-Brunswick depuis sept mois, il n'a encore présenté aucune suggestion. Faut croire que le chef de l'opposition croit encore que le système est juste et équitable.

[Traduction]

M. Higgs : La vérificatrice générale a indiqué très clairement que la dernière année a été de loin une année record, au cours de laquelle il y a eu plus d'erreurs et plus d'appels interjetés que jamais auparavant — deux fois plus d'appels qu'auparavant. Nous ne parlons pas d'erreurs. Nous parlons de factures frauduleuses envoyées intentionnellement aux gens de la province. Des factures frauduleuses — voilà de quoi nous parlons.

La page 40 du rapport de la vérificatrice générale indique :

Il est clair que la démonstration faite au premier ministre et les échanges ultérieurs entre le chef de cabinet du premier ministre et l'ancien PDG de SNB ont entraîné l'enchaînement des événements qui ont mené au « régime accéléré ».

Le tout se trouve à la page 40.

Les conversations essentielles se sont déroulées par téléphone.

Par téléphone. Je me demande pourquoi.

Au cours d'entrevues, le VGNB a reçu des comptes rendus contradictoires sur le contenu de ces appels téléphoniques.

Si ce n'est pas là une indication que la vérificatrice générale a été incapable d'aller au fond des choses parce que les gens ne relaient pas tous les faits... Voilà pourquoi nous disposons de la citation à comparaître. Voilà pourquoi nous avons besoin que les gens soient à l'Assemblée législative. Le ministre en conviendra-t-il finalement?

Le président : Le temps est écoulé.



[Original]

L'hon. M. Rousselle : Je l'ai dit plusieurs fois cette semaine, mais je vais le répéter encore : C'est décourageant, voire gênant, que le chef de l'opposition ne veuille pas accepter les conclusions de la vérificatrice générale. Elle a été très claire à cet égard.

[Traduction]

La vérificatrice générale a dit qu'il n'y avait pas de question non résolue ni de mystère.

[Original]

Le doute persiste seulement dans la tête, semble-t-il, du chef de l'opposition et des parlementaires du côté de l'opposition. Je vais donc continuer à le répéter : Nous avons enfin un gouvernement d'action qui est prêt à régler les problèmes trouvés par la vérificatrice générale. Il y a 25 importantes recommandations qui ont été faites par la vérificatrice générale. Après six ou sept mois passés à faire une étude exhaustive, elle nous a dit : Voici ce qui doit être fait pour remédier à la situation. Nous allons travailler à ces 25 recommandations et nous allons les mettre pleinement en application. J'invite encore une fois l'opposition à être sérieuse et à travailler avec nous en vue de régler la situation.

[Traduction]

M. Higgs : La mise en oeuvre des recommandations de la vérificatrice générale n'a pas été le point fort du gouvernement actuel ; c'est là une réalité mise en évidence à maintes reprises.

Je reviens à la page 40. Je veux poser la question au ministre puisque le premier ministre ne répond pas. Je m'attends à ce que ce dernier réponde peut-être dans les 30 dernières secondes.

Il est clair que la démonstration faite au premier ministre et les échanges ultérieurs entre le chef de cabinet du premier ministre et l'ancien PDG de SNB ont entraîné l'enchaînement des événements qui ont mené au « régime accéléré ».

Il s'agit d'une déclaration plutôt audacieuse. C'est une déclaration sans équivoque. Voilà ce qui se trouve dans le rapport de la vérificatrice générale à la page 40.

Les conversations essentielles se sont déroulées par téléphone. Au cours d'entrevues, le VGNB a reçu des comptes rendus contradictoires sur le contenu de ces appels téléphoniques.

La seule chose que je souhaite obtenir, ce sont les observations précises du ministre ou du premier ministre au sujet de l'interprétation de ce que la vérificatrice générale exprime clairement à la page 40.



L'hon. M. Rousselle : La vérificatrice générale exprime clairement ce à quoi le chef de l'opposition fait référence, c'est-à-dire une « conversation fictive ». Je cite la vérificatrice générale : « ces [...] communications ne sont pas des citations textuelles et ont laissé entendre de façon incorrecte que le premier ministre avait demandé le “régime accéléré”. »

C'est clair. Il n'y a aucune question en suspens, aucun mystère, comme la vérificatrice générale l'a dit. Mettons-nous au travail, trouvons une vraie solution et mettons en oeuvre les 25 recommandations pour faire en sorte qu'il n'y ait plus aucune erreur ni aucune autre situation donnant lieu à 35 000 erreurs, soit le nombre d'erreurs qui se sont produites lorsque l'opposition était au pouvoir. Finissons-en de toutes ces erreurs. Il est temps de se mettre au travail.

M. Higgs : Il est évident que nous ne sommes pas sur la même longueur d'onde — je me trouve à la page 40 du rapport de la vérificatrice générale.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M. Higgs : C'est clair. Je ne passe pas d'une partie à une autre du rapport. Je parle de la page 40, et c'est très ciblé.

Il est clair que la démonstration faite au premier ministre et les échanges ultérieurs entre le chef de cabinet du premier ministre et l'ancien PDG de SNB ont entraîné l'enchaînement des événements qui ont mené au « régime accéléré ».

Il n'y a aucune ambiguïté. C'est très clair. J'aimerais que le ministre fasse référence à ce document en particulier.

Si nous regardons l'organigramme, nous constatons qu'il y est indiqué que le président-directeur général relève du ministre. Je sais que le ministre de Services Nouveau-Brunswick n'avait pas auparavant le droit de s'exprimer sur le sujet. L'ancien ministre pourrait-il réellement s'exprimer à ce sujet aujourd'hui, pour dire quel rôle il a joué? On n'entend pas parler de lui dans le rapport de la vérificatrice générale. Où était-il pendant l'examen, et pourquoi le ministre qui parle maintenant parlait-il toujours auparavant?

Le président : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Rousselle : Je suis content d'entendre que le chef de l'opposition souhaite que je parle davantage. Je vais le faire avec beaucoup de plaisir.

De plus, je dois dire que c'est certainement la première fois que je suis parfaitement d'accord avec le chef de l'opposition. Nous ne sommes pas sur la même longueur d'onde. C'est très clair. Nous ne sommes pas sur la même longueur d'onde parce que nous sommes à trouver des



solutions et non à réaliser des gains politiques, comme le chef essaie de le faire depuis le début de la semaine.

[Original]

Donc, il est temps de passer à l'action et de trouver des solutions afin de régler le problème à Services Nouveau-Brunswick une fois pour toutes. La vérificatrice générale nous a soumis un rapport exhaustif et indépendant. Elle aurait pu convoquer des témoins et recevoir leur témoignage sous serment ; toutefois, étant donné l'excellente collaboration de tous, elle n'a pas eu besoin de le faire. Elle nous a soumis 25 recommandations, que nous devons mettre en vigueur, et c'est ce que nous allons faire afin d'aller de l'avant.

[Traduction]

M. Higgs : La dissimulation perpétuelle est tout ce qui résonne chez le ministre. Prenez note des points à faire valoir que le procureur général a fidèlement énumérés cette semaine — ou au cours de toute autre semaine, car ils sont tous pareils. Ces points ont, toutefois, beaucoup changé comparativement à ceux qu'il lui avait été demandé de présenter au mois de mars, avant que le lanceur d'alerte les ait discrédités. Aussi, le changement aura-t-il alors été provoqué par une obligation de changement. En mars, il n'y avait pas de problème, d'après le procureur général, mais nous avons appris qu'il ne décrivait pas la situation réelle. Il n'était peut-être pas au courant, mais il aurait dû l'être.

Le premier ministre a-t-il dit au procureur général ce qui se passait vraiment, ou le procureur général ne voulait-il pas le savoir? D'une façon ou d'une autre, la crédibilité du procureur général doit servir à protéger le premier ministre. Le premier ministre prendra-t-il la parole pour nous dire si le procureur général a été informé de la réalité? De plus, pendant qu'il est debout, dira-t-il aux gens du Nouveau-Brunswick qui croire : lui ou son chef de cabinet? Acceptera-t-il plutôt de donner suite à la mesure et de convoquer les quatre personnes qui peuvent nous dire sous serment exactement ce qui s'est passé? Ensuite, nous passerons à autre chose. Merci beaucoup.

L'hon. M. Rousselle : J'ai répété ce qui suit à maintes reprises cette semaine. La vérificatrice générale est la seule personne que nous devons croire. Il n'y a aucun doute là-dessus. Cela étant dit...

[Original]

Cela étant dit, il faut tout simplement reconnaître que, oui, il y a des problèmes à Services Nouveau-Brunswick. En effet, il y a eu 35 000 erreurs dans les évaluations foncières de 2010 à 2014, et des milliers d'erreurs ont aussi été commises par la suite.

L'opposition voulait un rapport indépendant de la vérificatrice générale. Nous avons reçu ce rapport, et il y est très clairement indiqué que tout ce qui devait être trouvé l'a été et qu'il ne



reste aucun mystère. Donc, maintenant, il est temps de passer aux solutions et de mettre en oeuvre les 25 excellentes recommandations fournies par la vérificatrice générale. Je demande au chef de l'opposition d'accepter ce rapport indépendant et exhaustif et de respecter cette haute fonctionnaire de l'Assemblée législative.

[Traduction]

Soins de santé

M. B. Macdonald : Eh bien, l'échéance du 1^{er} janvier approche à grands pas pour le gouvernement Gallant, qui s'était fixé cette date pour adopter à toute vitesse le contrat de services extra-muraux avec Medavie, un fournisseur unique. Le gouvernement a encore l'option de faire ce qu'il se doit. Il peut interrompre le processus pour le remplacer par un processus équitable, ouvert, transparent et concurrentiel pour les services extra-muraux. Voici la question que je pose au premier ministre aujourd'hui : Le gouvernement a-t-il reçu la moindre indication que des compagnies, autres que Medavie, seraient prêtes et aptes à soumissionner le contrat de services extra-muraux?

L'hon. M. Bourque : Je trouve la question plutôt ironique quand nous savons que le régime médicaments du Nouveau-Brunswick a été confié à Medavie sans mise en concurrence par le gouvernement précédent. Je poserais les mêmes questions au député d'en face. Pourquoi son gouvernement a-t-il choisi Medavie sans mise en concurrence? Je poserais aux parlementaires qui faisaient partie du gouvernement précédent les mêmes questions que le député m'a posées. La réponse est très claire.

Medavie a prouvé qu'elle peut offrir des services de qualité — une solution néo-brunswickoise, avec une organisation sans but lucratif établie au Nouveau-Brunswick qui a démontré la qualité de la prestation de ses services de soins à domicile, autant les soins à domicile que les services d'ambulance. Medavie est une entreprise de premier ordre tant au Canada qu'à l'échelle mondiale, et nous sommes fiers d'y être associés. Nous poursuivrons notre partenariat avec Medavie, et nous sommes fiers du travail que nous sommes en voie d'accomplir avec elle. Les résultats seront mesurés par les indicateurs de rendement clés. Avec Medavie, nous pouvons y arriver et nous le ferons.

M. B. Macdonald : Eh bien, à l'insu du gouvernement, le but de la période des questions est de demander des comptes au gouvernement et de le tenir responsable de ses décisions ; nos questions sont donc adressées au gouvernement au pouvoir.

Je rappellerais au gouvernement ses actions. Il a choisi d'accorder puis de renouveler sans mise en concurrence un contrat de 10 ans à Ambulance Nouveau-Brunswick, un contrat qui comporte de sérieuses lacunes fondamentales qui empêchent les ambulances de circuler sur les routes de la province. Le gouvernement s'apprête maintenant à offrir un autre contrat à fournisseur unique de 10 ans pour le Programme extra-mural. Voilà le bilan du gouvernement ;



je repose donc la question. Le gouvernement a-t-il reçu une quelconque indication de quelques compagnies que ce soit qui croient pouvoir faire concurrence pour le contrat du Programme extra-mural de Medavie, ou se sent-il contraint à conclure un contrat à fournisseur unique?

L'hon. M. Bourque : Je suis reconnaissant de la question parce que j'ai répété mes propos à maintes reprises pendant les réunions de comité. Évidemment, nous avons clairement indiqué, lors du discours du budget de février 2016, que nous avons entamé des discussions avec Medavie concernant une intégration possible des services. Pendant un an et demi, personne n'a frappé à notre porte pour présenter une contre-proposition ou des solutions de rechange. En tant que ministre de la Santé, je peux dire que des compagnies privées et aussi des entités publiques nous demandent effectivement à pouvoir nous fournir d'autres types de solutions. Ce sont des situations qui se produisent constamment à notre ministère ; pourtant, pas une seule personne ne s'est présentée pour nous proposer d'autres solutions pendant la période d'un an et demi, soit entre février 2016 et septembre 2017. Alors, non, nous n'avons eu aucune indication de quelques compagnies que ce soit.

Le président : Le temps est écoulé.

M. B. Macdonald : À titre indicatif, le monde entier dispose de modalités normalisées concernant l'approvisionnement, et le discours du trône n'en fait pas partie. Certains éléments, tels que la lettre d'intention, la lettre d'intérêt et l'appel d'offres, font partie des modalités normalisées. Il s'agit des mécanismes normalisés qu'utilisent tous les gouvernements du monde, y compris celui du Nouveau-Brunswick, pour demander des soumissions dans le cadre de l'approvisionnement. J'ai interrogé le ministre à cet égard au sein du comité. Il a eu l'occasion de se pencher sur le sujet et il le connaît très bien. Il ne peut se cacher derrière une déclaration prononcée il y a un an et demi lors d'un discours du trône. Il y a un processus en place à cet égard.

Ma question reste donc posée. Le ministre a indiqué qu'une période d'un an et demi s'est écoulée depuis que le sujet a été mentionné dans le discours du trône. Que s'est-il passé depuis? Le ministre ou le gouvernement actuel ont-ils reçu, à un moment donné, la moindre indication qu'une compagnie montrait la volonté et la capacité de faire concurrence pour le contrat de Medavie? La question est simple. Avez-vous reçu quoi que ce soit de n'importe quelle compagnie affirmant pouvoir faire concurrence en ce moment?

L'hon. M. Bourque : Eh bien, comme je l'ai mentionné, les différentes compagnies ont eu un an et demi pour s'exécuter. Si elles l'avaient voulu, elles l'auraient fait, mais elles ne l'ont pas fait.

L'autre chose que je voulais mentionner, c'est que nous nous conformons pleinement à la *Loi sur la passation des marchés publics* du Nouveau-Brunswick. Oui, le député d'en face a raison. Un tel processus existe, et nous, le gouvernement, le suivons à la lettre, tout comme l'ont fait les parlementaires d'en face lorsqu'ils ont confié le régime médicaments du Nouveau-Brunswick à Medavie, un fournisseur unique. Je ne vois pas de problème ici. Les gens d'en face



l'ont fait, et nous le faisons. Ils respectaient pleinement la loi, et nous respectons pleinement la loi.

Nous estimons que Medavie est un partenaire fantastique grâce auquel nous pourrons fournir des soins à domicile de meilleure qualité à la population du Nouveau-Brunswick. Les gens du Nouveau-Brunswick seront mieux servis par ce partenariat qui permettra d'augmenter le nombre de visites et de diminuer le temps d'attente dans les salles d'urgence tout en préservant la qualité des soins.

M. Northrup : Il est plaisant de prendre la parole quand il reste plus d'une minute pour parler et que les propos que le premier ministre veut prononcer pendant la dernière minute ont déjà été établis. Puisqu'il me reste 10 minutes, j'espère obtenir des réponses à mes questions.

Puisque les techniciens d'urgence médicale (TUM) feront des visites à domicile au mois de janvier, comment se déplaceront-ils dans la région? Si un appel est reçu pendant qu'ils effectuent un acte médical chez quelqu'un, comment cela interférera-t-il avec leur travail? Le premier ministre ou le ministre ont-ils même considéré une telle éventualité pendant qu'ils tentaient de conclure rapidement la nouvelle entente? Le gouvernement peut-il encore garantir le même excellent service que celui qu'offre le personnel infirmier du Programme extra-mural? Merci.

L'hon. M. Bourque : Je suis reconnaissant des questions. Encore une fois, l'alarmisme est bien vivant du côté des parlementaires d'en face. Le fait d'insinuer que, à partir de janvier, les TUM iront dans les maisons n'est pas exact. Cela se fera plus tard, mais ils ont quelques années avant de commencer à le faire. Cela se fera avec beaucoup de consultations, au moyen d'efforts concertés avec les professionnels de la santé, y compris les travailleurs paramédicaux et le personnel du Programme extra-mural. Le tout se fera graduellement et en douceur. Nous assurerons la qualité des services pour les patients, et il n'y aura pas d'incidence sur la rapidité des interventions en cas d'urgence.

Nous parlons de travail paramédical communautaire où il y a des travailleurs paramédicaux qui, pour différentes raisons, ne peuvent exercer leurs fonctions de premier intervenant, mais qui peuvent faire du travail paramédical communautaire. En procédant ainsi, nous serons en mesure de faire ce genre d'interventions. Merci.

M. Northrup : Je ne suis pas du tout ici pour être alarmiste. Je suis ici pour exprimer les préoccupations des parents d'enfants handicapés. Je suis ici pour exprimer les préoccupations des personnes âgées qui appellent les parlementaires de ce côté-ci de la Chambre et, j'en suis certain, ceux de l'autre côté de la Chambre au sujet du volet communication de toute cette affaire. Le volet communication est tout simplement abominable. Il n'y a aucun autre mot pour le décrire à part « abominable », avec un A majuscule. Le plan de communication est abominable. Quand le premier ministre ou le ministre mettront-ils en oeuvre le plan de communication et diront-ils que tout restera tel quel à compter du 1^{er} janvier 2018? Merci.



L'hon. M. Bourque : Je suis content que la question soit soulevée par le député d'en face. Nous avons communiqué le message, mais l'opposition fait généralement obstacle au plan de communication et sème la peur chez la population, en disant tous les aspects négatifs qui se produiront en raison du partenariat.

Je suis ici pour rassurer la population du Nouveau-Brunswick et pour dire que, à partir du 1^{er} janvier, tout restera tel quel. Il s'agira d'une transition sans discontinuité. Le même niveau de soins de qualité sera assuré et, ultimement, la qualité des soins sera améliorée. Or, les personnes au Nouveau-Brunswick qui ont besoin d'un tel niveau de soins ne verront pas de différence. Voilà la bonne nouvelle. Elles recevront essentiellement les mêmes soins de qualité qu'elles ont toujours reçus. En revanche, beaucoup plus de patients pourront dorénavant être traités au sein du système. Nous parlons de 90 000 visites de plus aux patients du Programme extra-mural en un an. C'est énorme. Il y aura moins de visites aux salles d'urgence, ce qui est incroyable.

M. Northrup : Les gens du Nouveau-Brunswick n'ont pas confiance en ce que le ministre vient de dire pendant la dernière minute. Ils n'ont pas confiance que les communications destinées aux parents d'enfants handicapés et aux personnes âgées de la province... Ils ne savent pas ce qui se passe et ils sont inquiets. Ils se font un sang d'encre en raison du plan de communication. Ils s'inquiètent de ce qui adviendra, le 1^{er} janvier, de toutes les marches à suivre en usage à l'école ou à l'hôpital. Pourquoi essayer de réparer quelque chose qui n'est pas brisé? Nous avons un excellent Programme extra-mural et nous devrions le laisser en place.

Je vous en prie... J'implore de nouveau le premier ministre et le ministre. Laissez le processus en suspens. Obtenons plus de renseignements à cet égard. Faisons bien les choses et faisons-le pour nos personnes âgées, nos personnes handicapées et tous les gens du Nouveau-Brunswick. Merci.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Faire en sorte que nous ayons des services de soins de santé de haute qualité accessibles dans toutes les régions de la province, c'est très important pour les gens du Nouveau-Brunswick. C'est donc très important pour leur gouvernement. Je peux vous dire que c'est la raison pour laquelle nous investissons davantage dans notre système de soins de santé et que nous investissons stratégiquement. C'est pour faire en sorte d'avoir un système de soins de santé de haute qualité.

[Traduction]

Je dois dire que le député d'en face n'a pas tort d'affirmer que, en ce qui concerne le nouveau projet, le plan de communication pose problème. Je pense qu'il peut très bien reconnaître que les parlementaires d'en face ont grandement contribué à faire en sorte que le plan de communication soit difficile ; ils y ont été pour beaucoup. Toutefois, je peux vous dire que leur alarmisme ne nous empêchera pas de faire ce qu'il se doit. Je peux vous dire que, s'ils



souhaitent critiquer quelqu'un au sujet des soins de santé, ils devraient critiquer le chef de l'opposition, qui dit qu'il y a trop d'hôpitaux. Le député d'en face devrait s'inquiéter au sujet de Sussex.

Le président : Le temps est écoulé.

M^{me} Wilson : Jour après jour, nous entendons parler d'alarmisme. Les gens de la province sont inquiets, avec raison, parce que le bilan du gouvernement actuel n'est pas très bon. Pourquoi perdons-nous un tel joyau, un élément que les gens de la province chérissent, à savoir notre Programme extra-mural? J'ai posé plusieurs questions hier et je n'ai pas vraiment obtenu de réponse. Je veux savoir pourquoi le gouvernement, au lieu d'engager 21 personnes pour des postes de gestion, n'a pas pris la décision d'engager plus de personnel infirmier.

L'hon. M. Bourque : Je dois dire que... Eh bien, donnons des réponses claires à la députée d'en face. Courons-nous le risque de perdre le joyau qu'est le Programme extra-mural? Permettez-moi d'être clair. La réponse est non, nous ne risquons pas de perdre le Programme extra-mural. Nous sommes ici pour l'améliorer. Le programme restera en place ; il demeurera le joyau de nos services de soins de santé ici, au Nouveau-Brunswick. Non seulement les gens ne verront pas de différences, mais, s'ils en voient, il s'agira d'améliorations. Grâce à nos actions, les gens diront que le service est meilleur et amélioré.

Bien sûr, comme l'a dit le premier ministre, les parlementaires du côté de l'opposition aiment semer la peur, et ils le font bien. Ils ont en quelque sorte acquis une certaine expertise dans le domaine. La bonne nouvelle toutefois, c'est que nous avons acquis une certaine expertise dans la prestation de soins de santé de qualité pour les gens du Nouveau-Brunswick. Voilà ce que notre partenariat avec Medavie nous permettra de faire. Nous prendrons des mesures pour augmenter les visites et diminuer le temps d'attente dans les salles d'urgence. Ce sera fantastique.

Le président : Le temps est écoulé.

M^{me} Wilson : Comment? Comment le gouvernement accomplira-t-il le tout? Comment Medavie accomplira-t-elle cela si aucun personnel infirmier n'est engagé? Comment le gouvernement réduira-t-il de 15 % le nombre de visites aux salles d'urgence?

Rien que le bilan en matière d'emploi... Voilà seulement un des éléments que je veux souligner. Prenez Corridor Resources, dans la circonscription de Sussex-Fundy-St. Martins. Le gouvernement a complètement laissé de côté le problème à cet endroit.

Je veux que le ministre me dise pourquoi le gouvernement n'a pas fait confiance à son propre personnel pour régler les problèmes, pour fournir plus de personnel infirmier et pour trouver une meilleure façon de réduire les visites à l'urgence. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas eu recours à son propre personnel pour effectuer le travail?



L'hon. M. Gallant : Il n'est pas surprenant de voir les parlementaires du côté de l'opposition sidérés de la façon dont nous sommes en mesure d'accomplir les choses que nous avons faites. Ils sont sidérés par le fait que nous avons été capables de réduire le déficit de 67 %, tout en investissant davantage dans les soins de santé, tout en investissant davantage en éducation et tout en faisant croître l'économie année après année. Nous avons accompli cela parce que nous travaillons avec les gens de notre province à la réalisation de leurs priorités.

Il est intéressant que la députée de Moncton-Sud-Ouest mentionne encore une fois Sussex. Je dois souligner que, s'il y a quelqu'un que le député de la région devrait interroger, c'est bien le chef de l'opposition, qui a dit, alors qu'il était ministre des Finances, qu'il y avait trop d'hôpitaux dans la province. Il a déclaré que, à son avis, nous devrions procéder à un regroupement de nos hôpitaux. Je veux informer le député d'en face que cela signifie que son hôpital à Sussex fermerait si le chef de l'opposition était premier ministre. Ne vous inquiétez pas. Notre gouvernement croit à l'accès aux soins de santé et ne fermera jamais d'hôpitaux dans la province.

M^{me} Wilson : Alarmisme? Qui joue les alarmistes maintenant? Sommes-nous sidérés de ce côté-ci de la Chambre? Nous sommes sidérés par certaines des réponses ridicules que nous recevons ici aujourd'hui.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M^{me} Wilson : Hier, j'ai demandé d'où viendraient les gestionnaires qui seront engagés. Quel est le niveau de compétence?

(Exclamations.)

Le président : Je rappelle à l'ordre le député de Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé.

M^{me} Wilson : Qu'en est-il des gens qui s'occupent déjà de la gestion du programme? Comment le gouvernement Gallant procédera-t-il à l'embauche, et en quoi consiste le processus d'embauche?

L'hon. M. Gallant : Si la députée de Moncton-Sud-Ouest ne veut pas semer la peur, je lui suggère de se lever et de dire : Ah, d'accord, nous comprenons ; nous comprenons pourquoi le projet va de l'avant ; vous voulez augmenter de 15 % le nombre de visites que les gens recevront en ce qui a trait aux soins extra-muraux. Ah, nous comprenons maintenant. Elle pourrait se lever et reconnaître qu'un des objectifs est de réduire le nombre de visites à l'urgence par les patients du Programme extra-mural. Elle n'a jamais mentionné cela. Les parlementaires du côté de l'opposition n'ont jamais mentionné aucun des avantages du programme. Ils ont plutôt joué les alarmistes.



Ce n'est pas faire preuve d'alarmisme que de citer les propos du chef de l'opposition, qui a dit, alors qu'il était ministre des Finances, qu'il y avait trop d'hôpitaux dans la province. Il a déclaré que nous devrions procéder à un regroupement des hôpitaux de la province. Voilà les paroles du chef de l'opposition. Ce n'est pas faire preuve d'alarmisme. C'est citer les paroles du chef de l'opposition ; donc, si j'étais le député qui représentait l'hôpital de Sussex, j'interrogerais le chef de l'opposition. Ne vous inquiétez pas, cependant. Nous ne fermerons aucun hôpital tant que nous serons au pouvoir.

